**Texte linguistique à traduire fr-ar**

 **En grammaire moderne, l'attribut reçoit pour l'essentiel deux types de définitions, rappelées par Martin Riegel (1985), une définition sémantique et une définition syntaxique. La définition sémantique repose sur deux critères : (i) l'attribut correspond à un certain type de prédicable, exprimant par exemple la qualité, la propriété, la manière d'être, etc. ; (ii) le type de prédicable représenté par l'attribut est mis en rapport prédicatif avec un élément de la phrase (le sujet, ou l'objet direct). La définition syntaxique présente l'attribut comme le second élément obligatoire d'un syntagme verbal introduit par la copule \* être, attribut et copule s'impliquant ainsi mutuellement**